

LES GRANDS RENDEZ-VOUS DU CONGRÈS

1 / LES DÉBATS D'ACTUALITÉ

Les débats de ce Congrès sont au cœur de l'actualité : Laïcité, finances publiques, la commune du 21^{ème} siècle, migrations et Climat, etc. Autant de domaines dans lesquels les maires et présidents d'intercommunalité sont au premier plan. Ces débats doivent permettre d'échanger, de partager des bonnes pratiques, d'interpeller les pouvoirs publics mais également de jeter les bases d'une co-construction des politiques publiques avec l'Etat.

- **Laïcité : quelles règles de bonne conduite ?**
mardi 17 novembre – 10h00 à 12h30, grand auditorium

En juin 2015, l'AMF a fait des propositions afin de définir ce que l'on pourrait appeler un « code de bonne conduite laïque ». Quelles sont donc les principales préconisations concernant le financement des associations, les crèches et la politique en faveur de la petite enfance, la restauration scolaire, l'encadrement des activités périscolaires et extra-scolaires, l'égalité filles-garçons, les activités sportives et culturelles, la neutralité des élus, des agents publics, des bâtiments publics, les cérémonies républicaines et le protocole ? Comment répondre concrètement aux questions qui se posent aux maires confrontés au défi de faire appliquer le principe de laïcité dans la gestion des services publics locaux ? À cette occasion, le vade-mecum laïcité sera remis aux congressistes.

Les orientations validées ont fait l'objet d'un vade-mecum qui sera remis aux congressistes. L'objectif est de proposer à chaque adhérent des réponses concrètes aux questions qui peuvent se poser au quotidien sur le respect de la laïcité.

Créé dès novembre 2014, à l'occasion du renouvellement des instances de l'AMF, le groupe de travail Laïcité a été installé le 4 février 2015 par François Baroin et André Laignel. Coprésidé par Patrick Molinoz, maire de Venarey-les Laumes (21), vice-président de l'AMF, et Gilles Platret, maire de Chalon-sur-Saône (71). Il est composé de maires représentant la diversité des communes françaises et a vocation à travailler tout au long de la mandature.

Nourrissant ses réflexions par des auditions d'experts, de représentants de cabinets ou de services ministériels, du monde sportif, mais aussi de représentants des cultes (catholique, protestant, israélite, musulman) ou d'organismes très impliqués dans la laïcité, il a aussi pris en compte les résultats du questionnaire adressé aux associations départementales de maires qui a permis de faire remonter les observations ou les difficultés des maires. Il a présenté au Bureau de l'AMF ses premières conclusions le 24 juin 2015.

Débat co-présidé par :

Patrick MOLINOZ, maire de Venarey-Les Laumes (21)

Gilles PLATRET, maire de Chalon-sur-Saône (71)

Introduction par François BAROIN, président de l'AMF et **André LAIGNEL**, 1^{er} vice-président délégué de l'AMF

Avec les interventions notamment de Catherine KINTZLER, philosophe et **Jean Louis BIANCO**, président de l'Observatoire de la laïcité

• La commune, une idée d'avenir ?

mercredi 18 novembre - 9h30 à 12h30, grand auditorium

Comment réinventer la commune au 21^{ème} siècle, fondement de notre architecture territoriale ? Pour tenter de répondre à cette question, l'AMF a mis en place un groupe de réflexion pour revisiter ses composantes, son rôle en tant qu'échelle la plus fine de la démocratie, ses fonctions pour faciliter le quotidien de chacun, sa place dans l'organisation de la décentralisation et ses rapports à l'Etat.

Le Bureau de l'AMF a décidé de faire appel à des personnalités éminentes et de les réunir dans un Comité de réflexion pour porter un regard libre, critique, et transversal sur ce qui constitue la commune ainsi que les éléments qui pourraient guider son évolution.

*Avec l'introduction de **Gérard LARCHER**, président du Sénat*

*Ce débat comportera une première séquence s'appuyant sur le témoignage d'élus avec les interventions notamment de **Alain JUPPÉ**, maire de Bordeaux (33) et président de Bordeaux Métropole, **Michel MERCIER**, sénateur-maire de Thizy-les-Bourgs (69), président de la communauté de communes de l'Ouest Rhodanien, co-président du groupe de travail sur les communes nouvelles, et*

La deuxième séquence s'articulera autour des contributions des personnalités du groupe de réflexion et permettra de dégager une approche pluridisciplinaire, destinée à mettre en perspective les enjeux et mieux comprendre l'avenir.

*Avec la participation de **Vincent AUBELLE**, professeur des universités associé, Université Paris-Est Marne-la-Vallée, **Géraldine CHAVRIER**, professeur agrégé de droit public à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, **Gérard-François DUMONT**, géographe, économiste, démographe, recteur et professeur à l'Université de Paris-Sorbonne, **Erik ORSENA**, écrivain, membre de l'Académie française, **Pascal PERRINEAU**, politologue et spécialiste de sociologie électorale.*

• Les communes et les intercommunalités face aux migrations

mercredi 18 novembre – de 14h30 à 17h30, salle 500

Face à la situation de crise exceptionnelle en Méditerranée et ses conséquences sur les territoires affectés, la Commission européenne a adopté un agenda européen pour la migration, fondé sur les principes de responsabilité, de solidarité et répartissant plus équitablement les efforts dans l'Union européenne. Si ce sont bien aux institutions internationales, européennes et nationales de prendre des décisions face à l'urgence, les communes et intercommunalités doivent faire face aux conséquences dans la durée de l'arrivée des migrants.

C'est pourquoi elles sont en première ligne sur ce sujet : naturellement prêtes à contribuer à l'effort de solidarité, elles appellent néanmoins à la responsabilité et au principe de réalité.

L'AMF a collaboré avec le ministère de l'Intérieur pour la diffusion de l'information sur les modalités d'accueil des réfugiés et négocié les critères de répartition entre les différents territoires.

Lors de sa rencontre avec Jean-Claude Juncker, François Baroin a également réaffirmé que les communes agiraient, aux côtés de l'État, qui en a la compétence, pour que l'accueil des réfugiés en France se déroule dans les meilleures conditions possibles. À cet égard, il a appuyé la demande du gouvernement français que les centres d'enregistrement aux frontières de l'Union européenne soient rapidement mis en place et que l'Union dégage des moyens financiers de soutien aux États et collectivités à la hauteur de cet enjeu majeur.

Avec les interventions de : **Valérie LÉTARD**, sénatrice-présidente de la communauté d'agglomération de Valenciennes (59); **Alain LAMASSOURE**, membre du Parlement européen, chef de la délégation française du PPE, **François DECOSTER**, membre du Comité des Régions, président de la Commission CIVEX, rapporteur sur le paquet européen pour les migrations, **Roland SCHAEFFER**, président du DStGB (Association des villes et communes allemandes), suivies des interventions de **Jean-Marie BOCKEL**, sénateur, président de la communauté d'agglomération de Mulhouse Sud Alsace (68), **Louis GALLOIS**, président de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion Sociale (FNARS)

Avec la participation de Bernard CAZENEUVE, ministre de l'Intérieur

- **Baisse des dotations : l'heure des arbitrages**
jeudi 19 novembre – de 9h30 à 12h30, grand auditorium

La baisse drastique des dotations de l'État a des conséquences sans précédent sur l'investissement public et les services à la population. Comment maintenir l'investissement public local, nécessaire à la croissance économique nationale dans ce contexte ? Comment préserver les services publics locaux comme par exemple la culture, les crèches ou encore la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires? Quel niveau de service ? À quel coût mais aussi à quels tarifs pour les usagers dans un contexte de crise économique et de chômage? Existe-t-il des marges de manœuvre financières entre les différents modes de gestion des services publics et des investissements locaux ? Quelle politique des ressources humaines dans ce contexte ? La baisse des dotations de l'État rend désormais plus que jamais prioritaire la lutte contre la prolifération normative.

Telle est la quadrature du cercle auxquels les élus sont confrontés. Face à la poursuite de la contribution demandée aux collectivités locales à la réduction du déficit de l'État jusqu'en 2017, l'AMF a poursuivi sa mobilisation pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse des dotations pour l'investissement, la croissance économique ainsi que pour les services publics et leurs usagers. À ce jour, la motion de l'AMF a reçu près de 20 000 soutiens du bloc communal et plus de 105500 signataires de l'Appel du 19 septembre (45500 signatures en ligne et plus de 60000 signatures manuscrites)

*Avec la participation de **Marylise LEBRANCHU**, ministre de la Décentralisation et de la fonction publique ; Et les interventions notamment de : **François BAROIN**, sénateur-maire de Troyes (10), président de l'AMF et **André LAIGNEL**, maire d'Issoudun (36), premier vice-président délégué ; **Philippe DALLIER**, sénateur maire de Pavillons-sous-Bois (93), **Valérie RABAULT**, rapporteure générale de la commission des finances de l'Assemblée nationale, **Johanna ROLLAND**, maire de Nantes, présidente de Nantes Métropole (44) (sous réserve)*

- **Les phénomènes de radicalisation : pistes de lecture pour les maires**
mercredi 18 novembre - 11h15 à 12h30, salle 400

Les attentats commis depuis le début de l'année et l'analyse des départs de Français ou de résidents étrangers en France dans des filières vers la Syrie ou l'Irak ont mis en lumière un phénomène de radicalisation violente agissant sournoisement au sein de notre société. Ces départs constituent une menace inédite, pour ces personnes elles-mêmes et pour la sécurité de tous.

Touchant toutes les catégories de population sans distinction de sexe, d'âge, d'appartenance sociale et d'implantation géographique, la radicalisation correspond à un processus particulier.

Mieux comprendre ce processus, savoir utiliser tous les moyens d'alerte pour prévenir et signaler, le point info permettra de donner une information pratique à usage des maires, de leurs équipes et de leurs agents.

*Avec les interventions de **Nathalie GOULET**, sénatrice de l'Orne, co-présidente de la commission d'enquête sur l'organisation et les moyens de la lutte contre les réseaux djihadistes en France et en Europe ; **Pierre N'GAHANE**, préfet, secrétaire général du Comité interministériel de la prévention de la délinquance (CIPD) ; **Frédérique PERNIN**, conseillère de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES)*

- **Climat, comprendre et agir**

jeudi 19 novembre – 14h30 à 16h, grand auditorium

L'année dernière, le Congrès avait permis de rappeler que les communes n'ont pas attendu la perspective de la COP 21 à Paris pour agir en faveur du climat et qu'elles sont souvent pionnières dans les domaines liés à la protection de l'environnement.

C'est pourquoi, lors de la séance de clôture, les maires et présidents d'intercommunalité de France se mobiliseront contre la lutte contre le réchauffement climatique, au travers d'un document cadre d'engagements, étayé de nombreux exemples d'actions possibles localement.

*Débat co-présidé par **Martial SADDIER**, député-maire de Bonneville (74), président de la commission Environnement et développement durable de l'AMF et **Michel BOURGAIN**, maire de L'île-Saint-Denis (93), rapporteur de la commission Environnement et développement durable de l'AMF*

*Avec les interventions notamment de **Jérôme CHAPPELLAZ**, glaciologue, directeur de recherche au CNRS, responsable de l'équipe « Climat : passé, présent, projections » au Laboratoire de glaciologie et géophysique de l'environnement (LGGE) de Grenoble (CNRS et Université Joseph Fourier), **Fatimetou MINT ABDEL MALICK**, maire de Tevragh-Zeina (Mauritanie), présidente du réseau des femmes élues locales d'Afrique.*

*Avec la participation de **Laurent FABIUS**, ministre des Affaires étrangères et du développement international*

2 / ÉVÉNEMENTS

• **Mercredi 18 novembre à 14h30, grand auditorium : lancement du soutien des Maires de France à la candidature de Paris aux JO 2024. En présence notamment de :**

- **Patrick Kanner**, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports,
- **Anne Hidalgo**, maire de Paris ,
- **Denis Masseglia**, président du Comité national olympique et sportif français et de champions olympiques

La France, à travers sa capitale Paris, s'est portée candidate pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été en 2024. L'AMF soutient ce projet qui, elle l'espère, sera victorieux. Une vaste campagne de mobilisation auprès de la population française sera lancée dès septembre 2015 et ce, jusqu'à la désignation en 2017 de la ville hôte des jeux de 2024. Bien plus qu'un simple évènement sportif, les Jeux Olympiques et Paralympiques contribuent à rassembler les citoyens et ont un impact sur le développement et l'attractivité des territoires. Le soutien de tous est indispensable et est une condition majeure à la réussite de ce projet qui pourrait permettre à la ville de Paris de faire renaître, un siècle après l'édition de 1924, l'engouement et la réussite de cet évènement. Afin de montrer l'implication des élus dans cette aventure collective, l'AMF a invité l'ensemble des collectivités à prendre une délibération de soutien à la candidature de la ville de Paris.

• **Jeudi 19 novembre à 12h15 : un arbre pour le climat, place du village (pavillon 4)**

Afin de mettre en lumière l'engagement des communes pour le climat, l'AMF a aussi lancé avec la Ligue pour la protection des oiseaux, la Fondation Yves Rocher, Val'Hor et les Écomaires, l'opération « Un arbre pour le climat » invitant les maires à planter un arbre en symbole de leur engagement, le 25 novembre, en présence des habitants. Une plantation symbolique aura lieu à ce titre sur la place du village au sein du pavillon 4 le jeudi 19 novembre à 12h15.

PUBLICATIONS DU CONGRÈS

DES INFORMATIONS ET DES DONNÉES EXCLUSIVES

Les multiples sujets d'actualité de l'année 2015 ont été autant de sujets de réflexion et de travail approfondi pour les instances de l'AMF, élus et collaborateurs, ses adhérents et son réseau, en lien avec ses partenaires. Le rapport d'activité de l'AMF en porte la marque, bien sûr, de même que les débats s'en feront l'écho au travers des interventions des personnalités qui seront présentes en tribune comme de celles des congressistes.

S'y ajoutent, comme souvent, mais de façon beaucoup plus importante cette année, des publications qui, sur des questions brûlantes, témoignent de la vitalité de l'AMF, de la qualité de ses analyses, de sa recherche constante de solutions aux difficultés auxquelles sont confrontés les élus locaux et de sa capacité à formuler des propositions innovantes. Outre les analyses et les propositions qu'elles présentent, elles fournissent souvent des informations exclusives, résultat d'un travail mené en collaboration avec des partenaires et des spécialistes des domaines concernés.

Trois études ont pour point commun de porter des analyses et de fournir des données sur des questions qui concernent au premier chef les budgets des communes et intercommunalités, à travers trois prismes bien différents :

- La troisième édition de l'étude *Finances & Territoires*, menée en collaboration avec La Poste, analyse les finances des communes et des EPCI en 2015 en proposant plusieurs scénarios théoriques d'évolution pour la période 2015-2017, mettant en exergue les perspectives d'un recul annuel de 8 % des investissements du bloc communal jusqu'en 2017.
- **Horizons 2015**, *tendances de l'emploi territorial et politiques RH des collectivités territoriales et des EPCI* est une étude qui s'appuie sur une enquête du CSA réalisée auprès d'un échantillon représentatif de collectivités locales et illustre les politiques des ressources humaines des employeurs publics locaux. L'AMF et le CNFPT, en collaboration avec la FNCDG et avec la participation du CSFPT ont souhaité en effet mettre à la disposition des élus locaux un outil leur permettant de disposer d'éléments chiffrés fiables et récents. Cette 1^{ère} édition d'une étude qui devrait se renouveler annuellement a pour objectif de dégager des tendances sur les politiques de gestion des ressources humaines, d'orienter les débats et d'inviter à des travaux sur les attentes ainsi identifiées.
- Une nouvelle enquête sur la mise en œuvre des nouveaux temps périscolaires menée conjointement par l'AMF et la CNAF, a été publiée dans *L'essentiel n° 159-2015*, une publication de la CNAF, sous le titre *Généralisation des nouveaux temps périscolaires à la rentrée 2014 : éléments de bilan*. Parmi les données que cette enquête a permis de dégager, on peut noter que 98 % des élèves d'écoles maternelles et primaires avaient accès aux nouvelles activités périscolaires et que le coût médian par enfant inscrit est de 223 €, les aides de la Caf couvrant en moyenne 22 % de ce coût.

Un groupe de travail Laïcité avait été mis en place il y a un an, lors du 97^{ème} Congrès des maires et présidents d'intercommunalité, avec pour mission de mener une réflexion approfondie sur la laïcité dans les communes et intercommunalités, et ce, avant même les attentats de janvier 2015.

Le résultat de ses travaux paraît aujourd'hui :

- Le *vade-mecum Laïcité*, synthèse de ces propositions, est publié sous la forme d'un Hors-Série du magazine *Maires de France*. Ce vade-mecum est le fruit des réflexions menées par le groupe de travail sur la Laïcité, créé en novembre 2014 et sur lesquelles l'AMF s'est appuyée pour arrêter ses orientations en juin 2015. La richesse des travaux et la rigueur des analyses ont permis à l'AMF de produire un ouvrage complet et pratique répondant aux attentes des maires et présidents d'intercommunalité de France. Il s'agit de proposer des solutions concrètes aux problèmes qui surviennent dans la gestion locale. Car, si réaffirmer son attachement à la laïcité est indispensable en République, encore faut-il lui donner corps dans toute l'étendue des services du quotidien que les communes offrent à leur population. C'est pourquoi ce vade-mecum aborde les compétences communales susceptibles d'être concernées (activités périscolaires, culture, sport, restauration scolaire,...) dans le but d'éclairer efficacement les élus au moyen de recommandations claires et pratiques.

À contre-courant de la pensée unique qui, sous prétexte de mettre fin à un « millefeuille territorial » jugé illisible et dispendieux, remet de plus en plus explicitement en cause l'existence même de son premier et plus ancien niveau, l'AMF affirme la légitimité et la modernité de la commune. Loin d'un supposé immobilisme qui la figerait dans la nostalgie d'un passé et d'un mode de vie révolus, elle revendique une réforme menée par les collectivités locales elles-mêmes, s'appuyant sur cet héritage pour mieux ancrer les évolutions nécessaires dans les réalités locales d'aujourd'hui. Six personnalités, écrivains, politologue, universitaires, ont accepté de présenter leur point de vue sur ce thème dans un « livre blanc » :

- *Ensemble, inventons la commune du XXI^e siècle* regroupe les contributions d'Erik Orsenna, académicien de Fabrice d'Almeida, historien professeur à l'Université Panthéon-Assas, Vincent Aubelle, professeur des universités associé, Université Pars-Est Marne-la-Vallée, Géraldine Chavier, professeur agrégé de droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Gérard-François Dumont, recteur, géographe, professeur à l'Université de Paris-Sorbonne, et Pascal Perrineau, politologue, spécialiste de sociologie électorale et professeur des Universités à Science-Po Paris qui portent un regard libre, critique, transversal et pluridisciplinaire sur ce qui constitue la commune ainsi que sur les éléments qui pourraient guider son évolution.

En première ligne pour lutter contre les catastrophes « naturelles », conséquences d'évolutions climatiques qui le sont un peu moins, les collectivités prennent également toute leur part dans l'effort de lutte contre les facteurs qui contribuent à aggraver et accélérer ces processus. C'est la raison pour laquelle l'AMF proclame l'engagement des maires et présidents d'intercommunalité de France à agir, avec les 500 000 élus locaux de proximité :

- Le Manifeste « *Engagement des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour le climat* » met en avant les enjeux et la responsabilité de chacun, tout en invitant les élus locaux à « puiser dans le vaste réservoir des exemples de mesures déjà expérimentées avec succès sur nos territoires » pour agir en faveur de la transformation écologique locale.